

COMMUNIQUE DE PRESSE

Enquête publique concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et 10 zonages d'assainissement

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes arrêtée par les élus le 30 avril entre dans sa phase finale avec l'ouverture de l'enquête publique. Afin de mettre en cohérence les zones ouvertes à l'urbanisation et les zones d'assainissement collectif, 10 zonages d'assainissement sont actuellement élaborés ou mis à jour et font l'objet de la même enquête publique.

Cette enquête publique ouvre le mardi 1^{er} octobre à 9 heures, et ferme le lundi 4 novembre à 17 heures.

Cela permet à toute personne de prendre connaissance de l'ensemble des documents et d'émettre des observations sur ceux-ci. Le PLUi définit les différents espaces du territoire et leurs usages possibles (agricole, naturel, boisé, construit, à construire, et les règles qui devront être respectées au sein des futurs projets (construction, aménagement, réhabilitation, rénovation).

Une commission d'enquête sera à disposition de chacun pour recueillir observations et propositions, dans chacune des communes.

22 permanences sont organisées sur le territoire pour des temps d'échanges et d'information individuels. Les commissaires enquêteurs vous présentent les différents documents et recoivent vos doléances, dans le respect de la procédure.

Le public pourra se rendre aux permanences des commissaires enquêteurs au siège de la Communauté de Communes et dans n'importe quelle commune de la Communauté de Communes. Aucun rendez-vous ne sera pris.

Au siège administratif de la Communauté de Communes Centre Tarn, 2 bis boulevard Carnot 81120 REALMONT aux jours et heures suivants :

- le mardi 1^{er} octobre 2019 de 9h à 12h
- le mercredi 9 octobre 2019 de 9h à 12h
- le vendredi 25 octobre 2019 de 9h à 12h
- le lundi 4 novembre 2019 de 9h à 12h

A la mairie d'Arifat aux jours et heures suivants :

- le jeudi 31 octobre 2019 de 10h à 12h

A la mairie de Fauch aux jours et heures suivants :

- le mardi 22 octobre 2019 de 10h à 12h

A la mairie de Laboutarié aux jours et heures suivants :

- le mardi 1^{er} octobre 2019 de 15h à 17h

A la mairie de Lamillarié aux jours et heures suivants :

- le lundi 28 octobre 2019 de 14h à 16h

A la mairie de Lombers aux jours et heures suivants :

- le 25 octobre 2019 de 15h à 17h
- le lundi 4 novembre de 14h à 16h

A la mairie de Montredon-Labesonniié aux jours et heures suivants :

- le mardi 1^{er} octobre 2019 de 15h00 à 17h
- le mardi 22 octobre 2019 de 10h à 12h
- le jeudi 31 octobre 2019 de 14h30 à 16h30

A la mairie d'Orban aux jours et heures suivants :

- le lundi 4 novembre 2019 de 14h à 16h

A la mairie de Poulan-Pouzols aux jours et heures suivants :

- le vendredi 25 octobre 2019 de 15h à 17h

A la mairie de Ronel (Terre de Bancalié) aux jours et heures suivants :

- le vendredi 25 octobre 2019 de 15h à 17h

A la mairie de Roumégoux (Terre de Bancalié) aux jours et heures suivants :

- le mardi 1^{er} octobre 2019 de 15h à 17h

A la mairie de Saint-Antonin de Lacalm (Terre de Bancalié) aux jours et heures suivants :

- le mardi 29 octobre 2019 de 14h à 16h

A la mairie de Saint-Lieux-Lafenasse (Terre de Bancalié) aux jours et heures suivants :

- le mardi 22 octobre 2019 de 10h à 12h

A la mairie de Sieurac aux jours et heures suivants :

- le lundi 28 octobre 2019 de 9h à 11h

A la mairie de Terre-Clapier (Terre de Bancalié) aux jours et heures suivants :

- le lundi 4 novembre 2019 de 14h à 16h

A la mairie de Le Travet (Terre de Bancalié) aux jours et heures suivants :

- le mardi 29 octobre 2019 de 10h à 12h

En dehors des 22 permanences des commissaires enquêteurs, l'enquête permet aux habitants de consulter l'ensemble des dossiers à la Communauté de Communes (2 bis boulevard Carnot à Réalmont) ainsi que dans chaque mairie (et mairies annexes de Terre-de-Bancalié). Ces documents seront accessibles sur le site internet <https://www.democratie-active.fr/plui-assainissement-centretarn/> durant l'enquête publique.

Si leur technicité peut parfois dérouter, les documents constituant le PLUi et les zonages d'assainissement préfigurent pourtant l'avenir des bourgs et villages de Centre Tarn, planifiant les règles d'urbanisme, fixant les orientations en matière d'habitat, de construction et d'assainissement. La mise en application de ces nouvelles règles est prévue pour début 2020.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à appeler au 05 63 79 21 94.